

M. GRIESMAR :

En cas de contentieux, ce que vous dites est très important puisqu'en fait on va revenir aux pièces écrites ; d'où l'importance dans la deuxième phase (puisque un bâtiment se fait en trois phases : il y a le permis de construire, ensuite la phase qui arrive jusqu'à l'appel d'offres, et la troisième phase, le chantier), dans la phase intermédiaire, qui est ce que l'on appelle la phase PRO, d'intégrer l'étude thermique, les caractéristiques (vitrage, isolants, performances, fluides) dans les pièces écrites qui vont vous être opposables. Et je pense qu'en cas de litige, il y a, d'une part, toutes les premières parties (pour ceux qui prennent le temps de lire un peu les pièces écrites) qui sont les généralités, mais qui imposent, en tout cas dans mes pièces écrites, des QUALIBAT, des qualifications d'entreprises, puisqu'on peut très bien avoir le produit que, moi, j'appelle « qualifié R.T. 2012 », mais vous avez raison, il n'y en a pas vraiment, on va dire un très bon produit qui vous permet d'atteindre la R.T. 2012, s'il est mal posé, cela ne sert à rien.